

**PRIME POUVOIR D'ACHAT :
POUR LES AGENTS DU SDIS
C'EST UNE FIN DE NON RECEVOIR !**

Chères et chers collègues,

Suite aux annonces gouvernementales sur la création d'une prime dite « Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat » du 12 juin 2023, la section syndicale d'INTER87 FSU-SDIS 87 a demandé par deux fois l'attribution de la prime PEPA pour tous les agents éligibles du SDIS 87.

A notre première demande formulée le 4 septembre 2023, une réponse négative a été apportée par le Président du CASDIS en évoquant la situation financière du SDIS 87 et en se retranchant sur la réalité juridique basée sur le fait que ce texte concerne uniquement les agents de la fonction publique d'État, de l'Hospitalière et les militaires sous certaines conditions.

A la parution du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 qui précise les modalités d'attribution de la prime PEPA pour la fonction publique Territoriale, la section a réitéré la demande par courrier le 17 novembre 2023.

Malgré la pétition signée par une grande majorité d'entre nous, (PATS et SPP), le Président du CASDIS a montré sa détermination à ne pas verser cette prime.

Au delà du contexte budgétaire de nouveau invoqué, le Président P.ALLARD estime que la revalorisation du point d'indice (5 points pour chaque échelon au 1er janvier 2024 soit pas tout à fait +25 € brut) et l'évolution de l'IFSE au titre de l'année 2024 (+10 euros/mois pour les catégories C, + 20 euros/mois pour les catégories B et + 30 euros /mois pour les catégories A) sont, à son sens, suffisants !!

En conclusion :

La FSU comprend :

- Que l'administration affiche un mépris total envers les agents qui ont attendu cette prime représentant une reconnaissance de leur travail accompli au quotidien.
- Que le poids des revendications n'est pas mesuré équitablement.
- Que malgré notre détermination formulée à travers la pétition, le président du CASDIS et le directeur départemental refusent de voir que la majorité, les catégories C subissent de plein fouet l'explosion de la hausse du coût de la vie et qu'ils ne doivent pas compter sur le SDIS 87 pour maintenir un tant soit peu leur pouvoir d'achat et éviter pour certains, de basculer dans la précarisation.

Votre section syndicale d'INTER87 FSU-SDIS 87 vous remercie pour votre action et s'associe à votre déception.